

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2021

Le conseil municipal extraordinaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie le 13 Avril deux mille vingt et un sous la présidence de Madame Viviane TONDELLIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie TORDEUR, Viviane SEGERS, Agathe DUCHAUFFOUR,

Messieurs Marc PLASMANS, Lionel ORCEL, Guillaume DE CHEVIGNY, Martial DUBAT, Bertrand SEGARD, Pierre-Charles POUEYTO, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Madame Sophie DURAND (pouvoir à Madame Karine HEURTEUR)
Madame Isabelle GARDINIER (pouvoir à Madame Viviane SEGERS)
Monsieur Thomas POLLET (pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER)

Convocation du 02 Avril 2021

Monsieur Marc PLASMANS est élu secrétaire de séance

En début de séance, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de modifier l'ordre du jour et de commencer par le point n°7 « Voie SAMIN », pour une meilleure compréhension du budget, ce que le conseil accepte.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé.

VOIE SAMIN

Une réunion s'est tenue en Mairie de Rully avec les élus de la commune, notre avocat, les sociétés SAMIN et EUROVIA accompagnés de leurs conseils juridiques.

L'objectif était de définir les termes juridiques et financiers des conventions de chaque société.

- SAMIN signera une convention jusqu'au terme de l'exploitation de leur carrière et paiera 0.15 € de la tonne transportée avec un minimum annuel de 7 500 €
- EUROVIA signera une convention de 15 ans avec une offre de concours de 200 000 € payables à la signature du protocole.
En sus, ils paieront 0,06 € de la tonne transportée, avec un minimum annuel de 9 000 €

Sur ces termes, le conseil municipal après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Madame le Maire à signer les conventions avec les deux dites sociétés

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 - Commune

Le Maire présente les comptes administratifs de la M14 de 2020 :

Section de Fonctionnement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ 163 355.87 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 489 097.92 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 635 943.97 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 310 201.92 €

Section d'Investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ 153 554.13 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 52 000.76 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 331 283.99 €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	+ 432 837.36 €

Résultat cumulé de clôture des 2 sections + 743 039.28 €

Le conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Bertrand SEGARD après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Madame Viviane TONDELLIER (le Maire ne pouvant voter et devant sortir), vote le compte administratif communal 2020.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 – EAU ET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente le compte administratif de la M49 de 2020 :

Section d'Exploitation	
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	+ 111 026.31 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 448 030.21 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 514 690.70 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 177 686.80 €

Section d'Investissement	
Résultat à la clôture de l'exercice 2019	- 56 684.97 €
Dépenses de l'exercice 2020	- 168 565.64 €
Recettes de l'exercice 2020	+ 410 388.37 €
Résultat de clôture de la section d'Investissement	+ 185 137.76 €

Résultat cumulé de clôture des 2 sections + 362 824.56 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand SEGARD après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Madame Viviane TONDELLIER (le Maire ne pouvant voter et devant sortir), vote le compte administratif 2019 des services publics d'Assainissement et de Distribution d'eau potable

COMPTES DE GESTION 2020

Les écritures des comptes de gestion et celles des comptes administratifs :

- M14 Commune
- M49 – Eau et Assainissement

étant concordantes, les comptes de gestion dressés par le percepteur sont approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

ADMR Jaux Pontpoint	200 €
Football Club RURAVILLE	2 700 €
Coopérative scolaire	2 500 €
Le Carquois	0 €
L'art en chemin	700 €
Les bons enfants de Bray	700 €
Tennis Club	5 500 €
TOTAL	12 300 €

C.C.A.S	3 000 €
---------	---------

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'attribuer les sommes ci-dessus aux diverses associations.

VOTE DES BUDGETS

Budget Primitif 2021 – COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	Charges à caractère général	190 000 €	70	Produits de services	39 300 €
012	Charges de personnel	243 400 €	73	Impôts et taxes	441 500 €
65	Autres charges, gestion courantes	80 400 €	74	Dotations et participations	112 200 €
66	Charges financières	850 €	75	Autres produits de gestion courante	40 000 €
67	Charges exceptionnelles	1 000 €			
014	Atténuations de produits	77 000 €	77	Produits exceptionnels	400 000 €
Total charges de fonctionnement		592 650 €	Total produits fonctionnement		1 033 000 €
022	Dépenses imprévues	17 000 €			
023	Virement à la section d'investissement	614 019 €			
TOTAL		1 223 669 €	EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2019		
			002	Excédent exercice précédent	190 669 €
TOTAL		1 223 669 €	TOTAL		1 223 699 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
16	Emprunts	11 820 €	001	Excédent investissement	432 837 €
20	Frais d'étude		1068	Affectation résultat	119 533 €
21	Acquisitions	1 542 589 €	102	FCTVA	5 700 €
23	Travaux		13	Subventions	412 320 €
020	Dépenses imprévues	30 000 €			
Montant total opérations		1 584 409 €	Virement de la section de fonctionnement		
TOTAL		1 584 409 €	Besoin de financement		970 390 €
			Virement de la section de fonctionnement		614 019 €
TOTAL		1 584 409 €	TOTAL		1 584 409 €

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés vote le budget Primitif Principal 2021 (dépenses et recettes).

Budget Primitif 2021 – Eau et Assainissement

Au regard des éléments présentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix de l'eau potable et du service d'assainissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
DEPENSES			RECETTES			
011	Charges à caractère général	12 000 €		70	Produits de services	118 200 €
66	Charges financières	12 700 €		74	Dotations et participations	241 791 €
67	Charges exceptionnelles	349 228 €		75	Autres produits de gestion courante	26 100 €
042	Op. Ordre SI-SF dont amortissement	120 109 €		42	Op. Ordre SI - SF	39 411 €
Total charge de fonctionnement		494 037 €	Total produits fonctionnement		425 502 €	
022	Dépenses imprévues	10 000 €				
023	Virement à la section d'investissement	99 152 €				

EXCEDENT REPORTE DE L'ANNEE 2018		
002	Excédent exercice précédent	177 687 €
TOTAL		603 189 €

TOTAL	603 189 €
--------------	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES		RECETTES			
001	Déficit reporté		001	Excédent investissement	185 138 €
16	Emprunts	83 000 €	13	Subventions	58 411 €
21	Acquisition	234 738 €	040	Op. Ordre SF-SI dont amortis.	120 109 €
23	Travaux	95 661 €			
040	Amortissement subventions	39 411 €			
041	Opérations d'ordre SI- SF				
020	Dépenses imprévues	10 000 €			
Montant total opérations		462 810 €			
			Virement de la section de fonctionnement		
			Besoin de financement		363 658 €
			Virement de la section de fonctionnement		99 152 €
TOTAL		462 810 €	TOTAL		462 810 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents représentés, vote le budget primitif 2021 de l'eau et de l'assainissement, dépenses et recettes

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce qui donnera le produit fiscal suivant :

TAXE FONCIERE (bâti)		
Base	Taux	Produit
506 300 €	42,02 %	212 747 €

TAXE FONCIERE (non bâti)		
Base	Taux	Produit
129 000 €	32.86 %	42 389 €

ALARME ECOLE

Après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide d'autoriser Mme Le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre du FIPD (Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance).

AIDE A LA PRESCOLARISATION

Le conseil départemental offre la possibilité aux communes, sous certaines conditions, d'obtenir une aide à la préscolarisation.

Notre commune, par le RPC mis en place, remplit les conditions demandées pour bénéficier de cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite auprès du conseil départemental l'octroi de cette subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Tondellier donne lecture d'un courrier d'un administré, quant à la création d'un trottoir avec bordures, suite à un agrandissement de la maison d'habitation. Etant en travaux dans la grande rue, des bordures de récupération lui seront proposées (pose à ses frais).
- Madame Tondellier expose au conseil le dépôt de permis de construire pour un élevage de poulets en plein air « label rouge ». Le projet se situe à l'Est de Rully entre les lignes à haute tension et la ligne TGV.

Le conseil municipal demande à appeler le pétitionnaire pour avoir une parfaite connaissance du dossier. Alexis Tordeur nous donne les informations suivantes :

- le projet se situe le long du TGV à 800 mètres des premières habitations du village et à 1,1 km de l'église (voir plan annexe 1)
- le permis comporte 2 bâtiments de 400 m², à une hauteur de gouttières de 2,40 mètres et 3,90 mètres au faîtage. Le permis a été réalisé en collaboration avec le Parc Naturel Régional.
- Il s'agit d'un projet agricole modeste de 8 à 9 000 poulets, ceci étant soumis à un régime de déclaration, mais pas à celui d'une enquête publique (projets à plus de 40 000 volailles). Le mode d'élevage est extensif, de plein air, et sur des espaces arborés et engazonnés de 22 000 m².
- Les transports se feront par la voie « Samin » et un camion de nourriture transitera par la commune toutes les 3 semaines.

De nombreuses questions sont ensuite posées à Monsieur Tordeur quant à l'impact visuel et aux odeurs éventuelles. Un débat s'installe pendant 45 minutes

Fin de conseil à 23h20